



Association pour le Promotion et la Représentation des Acteurs de la Pêche Artisanale à Mbour



Du poisson encore pour demain

**6^{ème} FORUM DES ACTEURS DE LA PECHE ARTISANALE A MBOUR :
TRANSPARENCE DANS LA GESTION DU SECTEUR DES PECHEES AU SENEGAL;
Quelle stratégie pour le développement durable de la pêche ?**

Jeudi 19 Mai 2016 Centre Abbé David Boilat, M'bour

INTRODUCTION

94e Comité des pêches de la FAO en 1991 (COFI/91/3):

*“Le **développement durable** suppose la gestion et la conservation des ressources naturelles de base et l'orientation des changements techniques et institutionnels de manière à satisfaire les besoins des générations présentes et futures. Il s'agit de conserver les terres, l'eau et le patrimoine zoo- et phyto-génétique, et **d'utiliser** des moyens sans danger pour l'environnement, techniquement adaptés, économiquement viables et socialement acceptables.”*

COFI (suite)

- En effet, toutes les stratégies de développement présentent des risques majeurs en **l'absence de données adéquates**. Il faut donner la priorité à l'analyse de la dynamique des populations
- En s'appuyant sur un cadre législatif approprié, **le niveau d'exploitation doit répondre aux changements environnementaux ou aux fluctuations de l'abondance de la ressource**. C'est dans ce contexte que la FAO a élaboré le Code de conduite pour une pêche responsable (FAO, 1994d; 1995a).
- Le rôle des gouvernements dans la gestion des pêches est essentiel, particulièrement dans les pays en développement. L'application efficace de mesures de gestion requiert un certain degré de **délégation de responsabilités aux échelons locaux et régionaux**.

Lancement de la FiTI: Déclaration de Nouakchott (20 Janvier 2015)

"La **bonne gouvernance** en matière de pêche et sa **gestion participative** (sont) une source **d'espoir pour l'avenir**. C'est un **devoir moral** énorme et une **responsabilité partagée**", a déclaré M. **Ould Abdel Aziz, président de la RIM**.

"Nous avons besoin d'une **révolution spirituelle et morale** pour **préserver notre bien commun** le plus cher, la mer" a lancé, dans un message aux participants, **Peter Eigen, président fondateur de l'association de lutte contre la corruption Transparency International, basée à Berlin**.

Déclaration de Nouakchott (suite)

- La République du Sénégal, par la voix de son Président, Macky Sall, ainsi que la République d'Indonésie et la République des Seychelles ont également **décidé de devenir parties** de l'initiative FiTI et de commencer le processus de formation d'un Groupe National Multipartite dans le courant de l'année 2016, appliquant la **transparence** dans leur secteur des pêches sur la base d'un **processus inclusif**.
- L'APRAPAM en phase avec cette orientation, et partie prenante de cette initiative veut placer cet atelier dans cette dynamique en invitant les participants à réfléchir sur la **manière** dont ce Groupe National Multipartite pourrait se former, et aussi **identifier les informations concrètes qui seraient à même d'améliorer la transparence dans la pêche** au Sénégal, pour une meilleure information et participation des **acteurs** à la gestion responsable de la pêche au Sénégal.

Acteurs concernés

- **Acteurs 1** : font vivre la ressource (Etat, autorités, décideurs)...pouvant associer les autres
redevabilité, information, participation :
- **Acteurs 2** : vivent de la ressource (Pro+OP)
Indépendance , moyens propres
- **Acteurs 3** : appuient pour que vive la ressource (PTF, ONG...)

Définition des rapports et relations

Comment et Qui contrôle, surveillance, alerte...(sentinelle)?

Y a-t-il un Système d'information adapté pour tous?

Acteurs 1

Décideurs: Etat, autorités

Instruments d'appui

- Législatif: Code des pêches révisé en juillet 2015

-*Art.5*: « Lors de la définition des politiques de développement durable et de gestion des activités de pêche maritime, l'Etat prend les mesures appropriées pour **faciliter la concertation et la participation** des OP du secteur, des communautés de la pêche maritime et de tous les acteurs concernés ».

Autres nouvelles dispositions, notamment la lutte contre la pêche INN, la cogestion des pêcheries (Art.6), le durcissement des sanctions, le renforcement des plans d'aménagement des pêcheries (Art.13), le principe de précaution et de la démarche participative, le registre des embarcations de PA (section 10) et la surveillance participative (section 11).

Instrument (suite)

- Politique: PSE.... Et LPSPDA validé le 13 mai 2016

-Vision: « *Un secteur, moteur durable de croissance et d'inclusion sociale tout en assurant l'alimentation de la population, en 2023* ».

-Valeurs fondamentales et Principes directeurs :

(i) **la transparence, la performance et l'équité** dans la gouvernance du secteur ;

(ii) **la participation** des parties prenantes dans la préparation des programmes opérationnels à court terme, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation;

(iii) **le partage** des connaissances et de l'information nécessaires à la gestion durable des ressources halieutiques et des écosystèmes ;

(iv) **le renforcement** du développement décentralisé des activités de pêche et l'aquaculture ;

(v) **la réduction** des disparités d'ordre géographique ainsi que de celles liées au genre ;

(vi) **le respect** des engagements internationaux souscrits au titre de la coopération halieutique bilatérale et multilatérale;

ANALYSE

Tout est dans les textes pour assurer une bonne gouvernance

1. L'Etat doit faciliter la **concertation et la participation** en s'appuyant sur les nouvelles dispositions
2. L'Etat met en avant les valeurs et principes comme la **transparence, l'équité, la compétence, le partage, la participation, le respect...**

1'. On améliore le dispositif juridique...

2'. On insiste sur la dimension **Développement** dans la nouvelle LPSDPA...

Mais On garde la même configuration institutionnelle et opérationnelle.....qui n'a pas donné de bons résultats (cf Bilan de la LPS/PA)

Acteurs 2

Professionnels et leurs OP
(Ex: APRAPAM)

Instrument

Mission

- L'APRAPAM, en relation avec tous les acteurs de la filière :
- travaille avec le gouvernement et les institutions nationales et internationales, à **définir et mettre en œuvre des politiques de pêche durable**, à prévenir et régler les conflits, à impulser une dynamique de développement de la pêche artisanale et à valoriser la ressource pour le bien être des communautés de la pêche artisanale.
- fait des efforts soutenable dans la prise en charge de la dimension femme dans la prise de décision et la mise en œuvre des politiques de pêche.
- appuie les communautés de la pêche artisanale à se développer en les aidant à mieux apprécier les ressources et d'en faire un usage qui garantit la durabilité, à s'impliquer dans la mise en œuvre des politiques de pêche et d'en tirer des retombées bénéfiques, à asseoir un développement des organisations à la base pour défendre leurs intérêts localement, à travailler en synergie pour régler les conflits, à renforcer leurs capacités pour réaliser efficacement la valorisation de ces ressources
- **s'engage à participer à la cogestion, à développer des capacités de propositions et des stratégies de communication pour influencer les politiques de pêche artisanale**
- **capitalise et diffuse les expériences et les leçons tirées des bonnes et des mauvaises pratiques de pêche artisanale**
- mobilise les ressources nécessaires, à la fois financières et intellectuelles pour appuyer le développement de la pêche artisanale.

Fondements, principes et valeurs qui régissent APRAPAM

- Se reconnaissant autour de valeurs communes et de l'intérêt à défendre les intérêts des acteurs de la pêche artisanale : **la transparence, l'intégrité, la loyauté, la justice, la responsabilité, la solidarité et la paix**, la réelle centralité des acteurs dans la concertation sur la définition et la mise en œuvre des politiques de pêche.

Contributions



sur le thème de la transparence

2 ème Panel APRAPAM : le 08 Novembre 2013

Thème panel :

**La Transparence et la Cogestion Dans le
secteur des pêches Maritimes au Sénégal**

APRAPAM
Association pour la Promotion et la Responsabilisation des Acteurs de la Pêche Artisanale à Mbour

F  **RUM**
DE MBOUR

08 JANVIER 2014

**“LA TRANSPARENCE DANS LE SECTEUR
DES PECHES MARITIMES AU SENEGAL”**

Tél/Fax 00221 33 957 31 93 www.aprapam.org
contact@aprapam.org

Thèmes :

- * La transparence dans le secteur des pêches maritimes au Sénégal*
- * Menace sur la contribution de la pêche à la sécurité alimentaire : Cas d'installation des unités de transformations des produits de la pêche sur les sites de productions*
- * Rôles et Impacts de l'Aménagement et de la Cogestion dans la gestion des pêcheries ; Qu'elle stratégie pour assurer la durabilité de la pêche artisanale au Sénégal ?*

ANALYSE

Les recommandations reviennent sur les mêmes thèmes

- Le manque de cohérence entre les ambitions affichées et les moyens pour les mettre en œuvre,
- Le manque de transparence dans la gestion du secteur aux niveaux institutionnel, organisationnel et opérationnel,
- La non réalisation en temps opportun des actions programmées suite aux décisions et recommandations
- Le peu ou l'absence de partage de l'information issue des activités menées par chaque partie

...Et le poisson continue à être plus rare

?????



Question finale

En paraphrasant **Peter Eigen**, président fondateur de l'association de lutte contre la corruption **Transparency International**, basée à Berlin,

Avons-nous besoin de franchir une autre étape pour parvenir à une gestion durable de la pêche sénégalaise dans la transparence ??

Si la réponse est oui, approfondissons les thèmes et constats faits lors des forums APRAPAM cités plus haut, en passant aux points suivants

Merci pour avoir accepté de continuer la réflexion

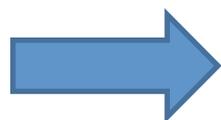


1. Pour renforcer la transparence, identifier les principaux domaines où la publication des informations existantes est nécessaire

1a-Présentation de la discussion en ligne et synthèse des éléments recueillis pour lancer les débats sur ce point 1 (L. Guèye)

1b-Recueil des contributions des participants : quelles informations, sous quelle forme, qui les produit ???

1c-Synthèse des discussions



Il ne s'agit pas de reprendre les discussions des forums précédents sur la transparence

2. Processus pour la mise en place d'un Groupe national multipartite

2a-Expérience de la création de FiTI international et du Groupe international

2b-Justificatif et utilité (illustration par la discussion en ligne): nécessité de renforcer la transparence dans le secteur, connexion avec une sentinelle au niveau international, meilleure sensibilisation des parties prenantes

2c-Processus de mise en place: cadre juridique et institutionnel, contenu, composition, attributions, fonctionnement, ressources, siège...

2d-Suite à donner...